Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 83 (1991)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organe de l'Union syndicale suisse

REVUE SYNDICALE SUISSE

Paraît six fois par an Nº 2 – 1991 – 83^e année

Avertissement: ce document a servi de base à une prise de position sur le «Génie génétique et la procréation médicale assistée», que nous avons publiée dans le nº 6–1990 de la Revue syndicale suisse.

1. Introduction

D'objet de recherche académique, la biotechnologie et le génie génétique sont devenus, de nos jours, des technologies clés lucratives. Les groupes chimiques et alimentaires suisses comptent, dans certains domaines biotechnologiques et du génie génétique, parmi les premières entreprises du monde. Des sommes faramineuses sont investies dans la recherche ainsi que le développement de ces techniques et de nouveaux produits. Au cours de ces dix dernières années, on a pu observer un accroissement rapide de la fabrication de produits fruits du génie génétique.

Sans aucun doute, la biotechnologie et le génie génétique auront une grande influence sur le développement économique ainsi que sur les structures de production et des places de travail. Ils nous posent également problème, étant donné qu'ils induisent de nouveaux risques et menaces pour la santé des travailleuses et travailleurs ainsi que pour l'environnement. Les femmes sont tout particulièrement concernées par la procréation médicale assistée. Le désir de surmonter l'absence d'enfant sert de prétexte pour poursuivre la recherche dans le domaine du génie génétique et étendre ses pouvoirs sur les humains, en particulier sur les femmes. Eu égard à ces raisons, l'Union syndicale suisse (USS) a élaboré une prise de position au sujet de la biotechnologie et du génie génétique.

En Suisse, un débat a été lancé sur le génie génétique, avant tout en ce qui concerne la reproduction médicale assistée et la possibilité de manipulation du patrimoine génétique. Il est légitime que la pensée d'une telle manipulation génétique effectuée sur l'homme nous préoccupe. C'est pourquoi l'USS prend position sur ce sujet important. Selon son entendement, le patrimoine génétique humain, et par là-même l'originalité et